Le présent ordre sera inséré au Bulletin officiel de la colonie et dans la partie officielle du journal le Messager.

Papeete, le 11 février 1856. Signé: DU BOUZET.

Par arrêté du Gouverneur chef de division en date du 12 février 1856, M. Maurice Redet, commerçant français, est nommé commissaire-priseur à Papeete, en remplacement du sieur Robin, destitué.

Par arrêté du Gouvernear chef de division, M. Dupont (Victor), greffier de la Cour impériale et des tribunaux de première instance, de commerce et de police correctionnelle, est nommé, à dater du 15 février, greffier du tribunal criminel, en remplacement du songent Pierre, qui lui remettra immédiatement ces fonctions.

(Bulletin de mai 1856.)

ORDRE portant composition de la Cour impériale pour le 2º trimestre 1856

Le Commissaire Imperial p. i.,

Conformément à l'arrêté du 20 avril 1850 sur l'organisation des tribunaux aux lles de la Société et à l'arrêté du 12 janvier 1853 sur la composition du conseil de gouvernement et d'administration,

ORDONNE:

Pour la session du 2e trimestre de l'année 1856, la Cour impériale est composée ainsi qu'il suit :

MM. Roy, Commissaire Impérial p. i., président;
Perraud, capitaine directeur d'artillerie,
Prat, chirurgien de 1re classe, chef du service de santé,
Mitraud, capitaine commandant l'infanterie,
Duval, lieutenant commandant la gendarmerie,
De Chicourt, aide-commissaire, contrôleur colonial,
Raphael, enseigne de vaisseau, directeur de l'arsenal,
Bellais, négociant français.
Yver,
id.
juges assesseurs:
juges assesseurs:
Dupont, greffier.

juges;

Le présent sera inséré au Bulletin officiel de la colonie et dans la partie officielle du journal le Messager.

Papeete, le 12 mai 1856. Signé: ROY.

Par ordre de M. le Commissaire Impérial en date du 29 mai 1856, les six sœurs de Saint-Joseph de Cluny passagères sur l'Hérault en ont été débarquées.

BULLETIN OFFICIEL. - ANNÉE 4857.